

Pierre Dalin DOMERSON

LA GESTION  
DES BIENS DE L'ÉGLISE

Enjeu pastoral

Domuni-Press

2023

CET OUVRAGE EST PUBLIÉ  
PAR DOMUNI-PRESS  
DANS LA COLLECTION  
« DROIT »

ISBN : 978-2-36648-188-4  
© DOMUNI-PRESS, Mars 2023

Le code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.domuni.eu](http://www.domuni.eu)

*En mémoire de Son Excellence,  
Monseigneur Guire Poulard,  
Archevêque de Port-au-Prince (2011-2017)*

*« Donner kote Bondye plante w »*



## Abréviations et sigles

AA : Apostolicam Actuositatem

AAS : Acta Apostolicae Sedis

ASPAS : Administration du patrimoine du siège apostolique

CIC : Codex Iuris Canonici

CEC : Catéchisme de l'Église Catholique

EN : Evangelii Nutiandi

IOR : Institut pour les Oeuvres de Religion

GS : Gaudium et Spes

LG : Lumen Gentium

OMI : Oblat de Marie Immaculée

PE : Praedicate Evangelium

PDV: Pastores Dabo Vobis

PO: Presbyterorum Ordinis

RM: Redemptoris Missio

É.-U. : États-Unis d'Amérique

USCCB: United States Conference of Catholic Bishops

c. : Canon



## Introduction

Cette recherche s'inscrit dans le champ de la « théologie pastorale »<sup>1</sup>, selon l'esprit du concile Vatican II et de l'Exhortation apostolique post-synodale *Pastores Dabo Vobis* qui considèrent la théologie pastorale comme la réflexion scientifique et systématique sur l'Église qui se construit chaque jour, avec la force de l'Esprit, au cours de l'histoire (PDV, 57). L'objectif est de réfléchir sur l'enjeu pastoral que représente une gestion opaque et sans reddition de compte des biens de l'Église et en quoi cela affecte la vie des communautés de foi. À travers une démarche analytique, nous analyserons dans un premier temps certains travaux académiques qui ont exploré le sujet. Dans un second temps, nous essayerons de trouver dans l'enseignement magistériel de l'Église et dans la littérature managériale actuelle, les ressources nécessaires pour aider à adresser plus adéquatement cette situation.

### De l'importance de regarder l'enjeu pastoral que représente une gestion opaque et sans reddition de compte dans l'administration des biens de l'Église ?

Le décret *Unitatis Redintegratio* du Concile Vatican II rappelle que l'Église au cours de son pèlerinage est appelée par le Christ à une réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution

---

<sup>1</sup> Dans la conception du concile Vatican II, l'objectif de la théologie pastorale est de donner les principes de synthèse et d'articulation entre le mystère de Dieu, son projet salvifique, les conditions de la vie de l'Église et des hommes qui sont, en premier chef, l'objet de l'accomplissement du projet divin. Pierre-André Liégé a été un des pionniers qui a distingué la théologie pastorale en tant que discipline cohérente de niveau universitaire, avec ses principes et ses subdivisions. Pour lui, la théologie pastorale est un discours théologique, une réflexion systématique sur l'ensemble du mystère de l'Église en acte vécu dans le temps de sa croissance. C'est l'agir de l'Église, qui se trouve au centre de la théologie pastorale dont la mission est de proposer à l'Église des orientations générales sur ce que devrait être son agir aujourd'hui. C'est une réflexion qui prend corps dans un contexte socioculturel donné et qui tient compte de la réalité des destinataires.

## LA GESTION DES BIENS DE L'ÉGLISE

humaine et terrestre»<sup>2</sup>. Faisant écho à cet énoncé conciliaire, le pape François dans Exhortation apostolique, *Evangelii Gaudium*, considéré comme un document programmatique de son pontificat, appelle de ses vœux à une réforme des structures de l'Église, pour qu'elles deviennent toutes plus missionnaires. Il écrit :

*L'heure sonne pour l'Église d'approfondir la conscience qu'elle a d'elle-même, de méditer sur le mystère qui est le sien. De cette conscience éclairée et agissante dérive un désir spontané de confronter à l'image idéale de l'Église, telle que le Christ la vit, la voulut et l'aima, comme son Épouse sainte et immaculée (cf. Ep 5,27), le visage réel que l'Église présente aujourd'hui. De là naît un désir généreux et comme impatient de renouvellement, c'est-à-dire de correction des défauts que cette conscience en s'examinant à la lumière du modèle que le Christ nous en a laissé, dénonce et rejette*<sup>3</sup>.

Par cette invitation, le Saint-Père a voulu engager l'Église sur le chemin de la conversion pastorale et missionnaire, pour devenir une « Église en sortie », qui ne peut laisser les choses comme elles sont. La gestion des biens de l'Église avant même les considérations managériales est un domaine important d'évangélisation et de témoignage évangélique, *ad intra* (dans l'Église) et *ad extra* (la société civile). Au cours des 10 dernières années, le domaine de la gestion a connu des évolutions considérables tant dans le milieu académique, de l'espace de plus en plus grand qu'elle occupe, du scandale médiatique occasionné par les écarts, et de la sensibilité croissante des peuples à ce qu'il y ait davantage de transparence et de reddition de compte de la part des dirigeants.

Pour l'Église, ce temps est d'abord marqué par un nombre de plus en plus élevé de scandales financiers impliquant des membres de la hiérarchie. Ces cas mis sous le feu des projecteurs par les médias, interpelle sur le besoin de mieux comprendre leurs impacts pastoraux sur les communautés de foi, surtout que certains chercheurs ont révélé des liens de corrélation entre les abus financiers et les abus sexuels. Ensuite, le développement de nouveau Curriculum de sciences de la gestion spécialisé dans l'administration des biens de l'Église (*Church Management/Church administration*), avec une plus grande implication des laïcs montre un besoin de recadrage des théories de gestion à la lumière des vérités de foi

---

<sup>2</sup> CONCILE VATICAN II, *Décret sur l'Œcuménisme*, Unitatis redintegratio, 1965, n° 6.

<sup>3</sup> PAPE FRANÇOIS, *Exhortation apostolique Evangelii Gaudium*, Cité du Vatican, 2018 ;  
PAPE PAUL VI, *Lettre Encyclique Ecclesiam suam*, Vatican, 1964, n° 10-12.

## INTRODUCTION

sur l'Église (sa nature et sa mission). Enfin, la sensibilité croissante des peuples pour plus de transparence et de reddition de compte dans la gestion des fonds publics, appelle l'Église à remplir sa mission prophétique dans ce domaine combien important, mais surtout à faire preuve d'exemplarité dans l'administration des ressources dont elle dispose.

Tout cela explique l'intérêt de ce travail dont le dessein est d'apporter une pierre dans l'édification de l'Église sur le chemin de l'évangélisation, toujours en renouvellement afin que son enseignement, son agir, sa manière de gérer les ressources transpire l'Évangile.

### Bref survol de quelques faits

*Un cardinal accusé, démissionné et jugé dans une affaire de corruption (2021) ; une religieuse de 80 années condamnée pour un vol de 800 000 dollars (2018) aux USA ; une enquête menée par des chercheurs de l'université de Villanova révèle que 85 % des diocèses catholiques romains qui ont répondu avaient découvert des détournements de fonds de l'Église au cours des cinq dernières années (2007), un évêque indonésien démissionné par suite d'accusation de vols et détournements de fonds de son diocèse (2017) ; un évêque et 6 prêtres brésiliens arrêtés et accusés de vols de plus de 600 000 dollars (2019), un prêtre du diocèse d'Ottawa condamné pour vols (2015), des diocèses africains appauvris par suite de mauvaise gestion, de détournements, de fraude.*

Cette liste pourrait être allongée par des centaines d'autres cas. Loin d'être complète, elle indique, l'étendue et la variété des personnalités et des institutions impliquées dans des pratiques de mauvaise gestion. Dans l'histoire récente de l'Église, ces cas de mauvaise gestion incluant fraudes, vols et corruption n'ont pas toujours été connus et documentés. Cela s'explique par un manque de structures de contrôles, d'évaluations de vérifications et à un manque de ressources financières et humaines suffisantes pour mener à terme les investigations lorsque des soupçons émergent. Dans le même temps, beaucoup de pays et de régions du monde sont confrontés à un nombre considérable de cas qui sont malheureusement passés sous silence ou subtilement occultés pour éviter de scandaliser les personnes ou institutions concernées.

Toutefois, depuis plus d'une trentaine d'années, des médias utilisant de la matière provenant de certaines études, ont mis sous le feu des projecteurs de nombreux cas d'abus financiers, de vols, de mauvaise gestion, de malversations. De l'avis de plus d'un, ils ne sont que la pointe

## LA GESTION DES BIENS DE L'ÉGLISE

de l'iceberg. La question des impacts pastoraux de ces abus financiers est devenue un sujet encore plus préoccupant lorsque dans le sillage du traitement des abus sexuels dans l'Église, des chercheurs ont identifié des liens de corrélation avec ces abus financiers, affirmant que les deux résultent d'une mauvaise compréhension et d'utilisation abusive du pouvoir dans l'Église ainsi qu'une culture du secret. À titre d'exemple, une enquête du *Pew Research Center* de 2018 a révélé que 26 % des catholiques américains déclaraient donner moins d'argent à la suite des récents rapports sur les abus sexuels et les inconduites de prêtres et d'évêques.

Malheureusement, nous sommes d'avis que les impacts ne sont pas uniquement financiers. Ce n'est pas uniquement une question de diminution des recettes. Au-delà de la baisse des dons, nous estimons que les impacts sont encore plus profonds, ils impliquent l'Église directement dans sa mission d'évangélisation. Ainsi, nous nous sommes intéressés à connaître la manière dont les scandales financiers affectent l'autorité morale et la crédibilité de l'Église. Nous voulons savoir davantage sur les impacts pastoraux des cas de corruption, de détournement de fonds, de malversations, de favoritisme, du vol, perpétré dans les diocèses, dans les paroisses et dans les congrégations religieuses ? Comment ces scandales ont-ils blessé la foi des fidèles ?

En plus d'un renforcement des dispositions normatives (prescriptions canoniques) pour la gestion des biens temporels, comment l'Église peut-elle favoriser une culture et une pratique de gestion qui peuvent l'aider à réaliser les fins ecclésiastiques en respectant les normes de bonne gouvernance internationale ?

### Motivation personnelle de traiter ce sujet

De ce fait, le choix de réaliser cette réflexion est motivé personnellement par ces trois raisons :

- 1) Les révélations médiatiques de plusieurs cas et quelques discussions et entretiens réalisés privés réalisés avec des fidèles laïcs et des prêtres m'ont fait prendre conscience de l'ampleur des cas et de leur impact sur leur vie. J'ai donc compris l'urgence de plus en plus pressante d'adresser ce sujet dans le contexte d'une « Église en sortie » qui a besoin d'être crédible, alors que la diminution de la pratique dans plusieurs régions du monde (donc de donateurs) continue d'accélérer.